

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 3 juillet 2018 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 7	Représentés : 0	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 28 juin 2018		<u>Date de la séance</u> : 3 juillet 2018	
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Marie-France CHARLOPIN, Dominique LAGONOTTE, Lisa FRYK, Francine NEMA, Conseillers Municipaux			
<u>Absents</u> : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
<u>Secrétaire de séance</u> : Lisa FRYK		<u>Président de séance</u> : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 3 juillet 2018 à 20h50. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Madame FRYK qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

2018-07/14 Convention CIG - Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Monsieur le Maire indique le Conseil Municipal que la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle prévoit que, à titre expérimental, les recours contentieux formés par les agents publics peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO). Dans la Fonction Publique Territoriale, la mission de MPO est assurée par les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

2018-07/15 Renouvellement convention CIG - Mission Conseil en Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention relative à la mission de conseil en urbanisme et que celle-ci est arrivée à son échéance. Il propose de la renouveler sur la base d'un tarif de 43 € par heure de travail pour l'année 2018 (tarif inchangé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) approuve les termes de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France,
- 2) autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction d'autorisation d'occupation des sols pour une durée de trois ans, ainsi que ces avenants ou renouvellement pendant son mandat.

2018-07/16 CCPL - Répartition FPIC 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPL a voté à la majorité et non à l'unanimité pour une répartition selon la méthode du 50-50 du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et qu'il est nécessaire de donner un avis sur cette délibération communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la répartition du FPIC 2018 selon la méthode du 50-50 ce qui pour notre commune représente un prélèvement de 7 402€ (méthode 50-50) au lieu de 9 902 € (droit commun).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention auprès du PNR pour la végétalisation du cimetière communal. Cette aide financière peut aller jusqu'à hauteur de 60% avec un montant d'aide maximum de 45 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la loi nous interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les lieux publics et notamment dans les cimetières. Il est nécessaire de respecter cette loi tout en aménageant le cimetière de façon harmonieuse et respectueuse de la biodiversité, ainsi que d'en faciliter l'entretien.

Le montant des travaux est estimé à 16 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- demande une aide financière du PNR HVC pour la végétalisation du cimetière au taux le plus élevé,
- autorise Monsieur le Maire à faire effectuer ces travaux et à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention auprès du PNR pour la restauration des portes du local n°3 de la Ferme de Villeziers. Cette aide financière peut aller jusqu'à hauteur de 70% avec un montant d'aide maximum de 23 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de restaurer le patrimoine communal pour l'intérêt historique, culturel mais aussi pour des raisons de sécurité des lieux, lors des manifestations communales.

Le montant des travaux est estimé à 13 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- demande une aide financière du PNR HVC pour la restauration des portes du local n°3 de la Ferme au taux le plus élevé,
- autorise Monsieur le Maire à faire effectuer ces travaux et à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le retour à la semaine d'école de 4 jours et qu'il est nécessaire d'actualiser périodiquement les tarifs municipaux et notamment ceux des services périscolaires.

Monsieur le Maire souhaite à la demande de parents d'élèves introduire une dégressivité des tarifs périscolaires pour le 2^{ème} enfant. Après discussion, la majorité des Conseillers acceptent ce concept et votent pour une réduction de 30% par 6 voix POUR et 1 voix CONTRE (Lagonotte Dominique).

Après examen de l'ensemble des tarifs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'actualisation des tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

Le Périscolaire		
Cantine Scolaire	le repas	3.90 €
Garderie du matin	de 8h00 à 8h35	1.00 €
Récréation/Goûter	de 16h30 à 17h	gratuit
Garderie du soir	de 17h à 18h30	2.00 €
	de 18h à 18h30	1.00 €
	<i>pour le lundi après APC</i>	
Pour tout le périscolaire : dégressivité pour le 2 ^{ème} enfant de -30%		
Location de la Salle Commune		
le soir	(de 14h à 2h du matin)	230.00 €
le midi	(de 10h à 18h30)	115.00 €
Reproduction		
Photocopies	de 1 à 5 copies	gratuit
	la copie à partir de 6	0,20 €
Liste électorale		20,00 €
CD P.L.U.		20,00 €
Cimetière - Concession à perpétuité		
Concession	(+ frais d'enregistrement lié à la perpétuité suivant le texte issu du Bulletin Officiel des Impôts)	320.00 €
Columbarium		320.00 €

2018-07/20 Fixation du tarif pour les emplacements du marché aux vieux outils

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a repris à sa charge la manifestation « Marché aux Vieux Outils » que l'association « La Francilienne des Arts » organisait depuis 2013 dans la Commune et qu'elle n'est plus en mesure d'assurer.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et décide de fixer le tarif des emplacements suivant pour 2018 :

- les premiers 4 mètres : gratuits

- à partir du 5^{ème} mètre : 8€ du mètre supplémentaires

les sommes seront perçues par le régisseur de la commune et seront imputées sur le budget communal.

2018-07/21 RIFSEEP, intégration de l'indemnité de régie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de mars 2017 concernant la mise en place du Régime Indemnitare (RIFSEEP), et des délibérations créant une régie d'avances pour le budget de la Commune et une régie de recettes pour le budget de la Commune et le budget de la Caisse des Écoles ; qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'intégration des indemnités de régie à la part fixe IFSE du régime indemnitare et le versement de ces indemnités en une seule fois au dernier trimestre de l'année en plus de l'indemnité mensuelle IFSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.